

Image not found or type unknown



Y a t-il un délai après licenciement pour préavis d'un mois

Par **quillette49**, le **27/05/2008** à **19:09**

Bonjour,
mon locataire fait construire pour septembre-octobre2008. Ayant été licencié en novembre2007 peut-il encore prétendre à une réduction du préavis à un mois?
Merci